

Commune de MORILLON

Séance du Jeudi 07 avril 2022

Nombre de Membre		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13 puis 10

Date de la convocation
01.04.2022

Date d'affichage
01.04.2022

L'an deux mille vingt-deux, le 07 avril à 20 heures,
le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence
de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

Présents : M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLÉRENTIN Raphaël, Mme
CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, Mme BOSSE Stéphanie, M. VUILLE
Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, M. GIRAT Martin, Mme DUNOYER
Marie, M. CONVERSY Éric, M. SÉRAPHIN Gilles, Mme REVEL Béatrice,
Mme PEREIRA Jocelyne.

Excusés :

M. BOUVET Jérémie qui donne pouvoir à M. CONVERSY Éric

M POLONIA Alexi, excusé

Mme LENOIR-DÉNARIÉ Karine qui donne pouvoir à Mme REVEL Béatrice

A été nommée secrétaire de séance : Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette

Délibération n° 2022.024

Objet de la délibération

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2022

Considérant la présentation du tableau suivant portant répartition de l'enveloppe dévolue aux subventions aux associations dans le budget primitif 2022 :

	NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	Montant Mandaté 2021	Retour dossier demande de subvention	Montant Sollicité 2022	Montant proposé 2022
<i>Associations de la Vie Sociale</i>	ADMR	2 674,00 €		3 235,00 €	3 235,00 €
	Le Club du Mercredi	800,00 €		800,00 €	800,00 €
	Club du 3ème âge - Carrefour de l'amitié	200,00 €		200,00 €	200,00 €
<i>Associations Culturelles</i>	Radio Giffre	700,00 €		700,00 €	700,00 €
	Harmonie municipale de Samoëns	350,00 €		350,00 €	350,00 €
	Chorale de Samoëns			500,00 €	500,00 €
	MJC Taninges	870,00 €		690,00 €	690,00 €

Associations Patrimoniales	Association Amis des Sentiers	1 000,00 €		1 850,00 €	1 850,00 €
	Les amis de la ferme du Clos Parchet			1 000,00 €	200,00 €
	Groupement de louverterie de Haute-Savoie	100,00 €		100,00 €	100,00 €
Associations Sportives	Ski Club - MORILLON (Pôle France) (Stages)	34 000,00 € 6 000,00 €		34 000,00 € 0,00 €	34 000,00 € 0,00 €
	Football club cantonal	1 200,00 €		1 200,00 €	1 200,00 €
	Société de Pêche du Haut-Giffre	800,00 €		1 000,00 €	800,00 €
	Samoëns Team Telemark	1 000,00 €		1 000,00 €	1 000,00 €
	Association J.S.P Samoëns	300,00 €		2 000,00 €	800,00 €
	Athletic Club du Grand Massif	400,00 €		600,00 €	600,00 €
	Taninges Accro Gym (TAG)	154,00 €		160,00 €	160,00 €
	Hockey Club de Samoëns			200,00 €	200,00 €
	Club nautique du Haut Giffre	200,00 €		300,00 €	300,00 €
	Gliss'ice			2 500,00 €	500,00 €
	Haut-Giffre Loisirs	150,00 €		100,00 €	100,00 €
	Société de secours en montagne	200,00 €		450,00 €	250,00 €
	Naturide			1 000,00 €	200,00 €
	Samoëns Trail Évènement	2 000,00 €		2 000,00 €	1 500,00 €
	Tennis Club de Verchaix-Morillon	650,00 €		650,00 €	650,00 €
Associations Scolaires et Péri-scolaires	Le Club des Marmottes	5 000,00 €		5 000,00 €	0,00 €
	MFR de Mondy	0,00 €		50,00 €	50,00 €
	MFR Cloz des Baz Sallanches	50,00 €		50,00 €	50,00 €
TOTAL GENERAL		72 148,00 €		61 685,00 €	50 985,00 €

Vu le Décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République ; et qui dispose notamment que toute association qui sollicite une subvention publique se doit de signer un contrat d'engagement républicain par lequel elle s'engage à respecter :

- Les lois de la République
- La liberté de conscience
- La liberté des membres de l'association
- L'égalité et la non-discrimination
- La fraternité et la prévention de la violence
- La dignité de la personne humaine
- Les symboles de la République

Considérant ainsi que chaque association bénéficiant d'une subvention attribuée par le Conseil Municipal de Morillon devra signer le contrat d'engagement républicain en vertu des dispositions légales et réglementaires.

Vu l'avis de la Commission Vie associative, événementiel, loisirs et sports du 10 mars 2022 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les subventions 2022 accordées aux 16 associations suivantes : **À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS SOIT 13 VOIX POUR**, (MME LENOIR-DÉNARIÉ Karine, conseillère municipale intéressée en tant que membre d'une association dont la subvention est soumise au vote, ne prend part ni au débat ni au vote)

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	Montant 2022
ADMR	3 235,00 €
Radio Giffre	700,00 €
Harmonie municipale de Samoëns	350,00 €
Chorale de Samoëns	500,00 €
Les amis de la ferme du Clos Parchet	200,00 €
Groupeement de l'ouveterie de Haute-Savoie	100,00 €
Football club cantonal	1 200,00 €
Société de Pêche du Haut-Giffre	800,00 €
Samoëns Team Telemark	1 000,00 €
Taninges Accro Gym (TAG)	160,00 €
Club nautique du Haut Giffre	300,00 €
Haut-Giffre Loisirs	100,00 €
Société de secours en montagne	250,00 €
Samoëns Trail Évènement	1 500,00 €
MFR de Mondy	50,00 €
MFR Cloz des Baz Sallanches	50,00 €

- **APPROUVE** les subventions 2022 accordées aux 4 associations suivantes : **À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS SOIT 10 VOIX POUR**, (M. BEERENS-BETTEX Simon, MME DUNOYER Marie, M. SÉRAPHIN Gilles, MME PEREIRA Jocelyne, conseillers intéressés en tant que membre d'une association dont la subvention est soumise au vote, ne prennent part ni au débat ni au vote)

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	Montant 2022
Le Club du Mercredi	800,00 €
Club du 3ème âge - Carrefour de l'amitié	200,00 €
Association Amis des Sentiers	1 850,00 €
Tennis Club de Verchaix-Morillon	650,00 €

- **APPROUVE** les subventions 2022 accordées aux 3 associations suivantes : À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS SOIT 10 VOIX POUR, (MME BOSSE Stéphanie, MME DUNOYER Marie, M. VUILLE Bertrand et M. CONVERSY Éric, conseillers intéressés en tant que membre d'une association dont la subvention est soumise au vote, ne prennent part ni au débat ni au vote)

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	Montant 2022
MJC Taninges	690,00 €
Ski Club - MORILLON	34 000,00 €
(Pôle France) (Stages)	En attente des éléments
Association J.S.P Samoëns	800,00 €

- **APPROUVE** les subventions 2022 accordées aux 4 associations suivantes : À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS SOIT 10 VOIX POUR, (M. GIRAT Martin, MME DUNOYER Marie et M. CONVERSY Éric, conseillers intéressés en tant que membre d'une association dont la subvention est soumise au vote, ne prennent part ni au débat ni au vote)

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	Montant 2022
Athletic Club du Grand Massif	600,00 €
Hockey Club de Samoëns	200,00 €
Gliss'ice	500,00 €
Naturide	200,00 €

- **AUTORISE** le Maire à signer les conventions financières correspondantes et toute autre pièce afférente à ces subventions

Le Maire

Simon BEERENS-BETTEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.